

## **( Renvoi 1) Impact visuel**

*Pièce\_02\_Note présentation // 5.4.2 Occupation humaine et cadre de vie*

Page 24 :

Dans l'aire d'étude immédiate, l'impact est modéré pour les trois bourgs recensés : Montcel, Saint-Hilaire-la-Croix et Jozerand

**La vue depuis sept hameaux est fortement impactée** : Bonneval, Bournet, La Brousse, Le Pont, Le Bois des Lapins, Les Bajaris et Les Roches. Le projet est ici visible de manière rapproché, occupant un angle visuel important, avec une forte prégnance dans le paysage.

**Huit hameaux présentent des impacts modérés** : Monteipdon, Les Girauds, L'Arbre de la Ronce, Moulin de Barbe, Les Charmats à Jozerand, Cébazat à Saint-Hilaire-la-Croix, Fénérol ainsi que Piory et la Tuilerie.

## **( Renvoi 2) : Impact acoustique**

*Pièce\_02\_Note presentation.pdf*

Page 23 :

### 6.3 Acoustique

Les résultats de l'analyse acoustique prévisionnelle démontrent que les seuils réglementaires admissibles seront respectés pour l'ensemble des lieux d'habitations environnant le parc éolien des Côtes et cela que ce soit de nuit ou de jour, grâce à un plan de bridage défini.

page 26 : date étude acoustique Version du 23/05/2024

*Pièce\_04\_Étude Impact Environnement*

### 2.5.2 Opérations de mesurage des niveaux sonores résiduels

page 42 : Niveaux sonores maximums totaux Le niveau sonore maximum total à proximité des machines sera obtenu par la somme logarithmique de la valeur maximale du bruit de fond et de la contribution sonore des éoliennes tels que calculées précédemment. Cette valeur sera à comparer aux seuils maximums réglementaires (70 dB(A) de jour et 60 dB(A) de nuit).

### 2.5.2 Opérations de mesurage des niveaux sonores résiduels

#### 7.2.3 Impacts de l'exploitation sur l'environnement acoustique

Page 331 : On constate que des risques de dépassement des seuils réglementaires apparaissent pour toutes les périodes par vents de secteurs Sud et Ouest-Nord-Ouest. Ceci concerne les deux modèles d'éolienne analysés. Des plans de bridage sont donc définis pour les modèles d'éolienne N131-3.9MW et E138 EP3 E2-4.2MW avec serration (cf. Mesure E6 et Pièce 5. 1 de l'étude d'impact), afin de ramener ces périodes à une situation réglementairement acceptable.

Pièce 5. 1 (volet séparé) : Projet éolien des Côtes - Rapport d'étude d'impact acoustique / Groupe GAMBA Non trouvé dans le dossier

Page 338:



### ( Renvoi 3) : Oiseaux et chauves-souris)R 3

*Pièce\_02\_Note presentation.pdf*

Page 27

#### 6.5.2 Phase d'exploitation 6.5.2.1 Conclusions de l'étude d'incidence Natura 2000

Les mesures les plus significatives et efficaces mises en œuvre sont ambitieuses, en combinant le bridage préventif (cf. Mesure E12) et les systèmes anti-collision (cf. Mesure E13). Des modalités de suivis permettront de vérifier l'absence d'impact.

6.5.2.3 Oiseaux (avifaune) Impact brut en phase d'exploitation Le niveau d'impact brut ira jusqu'à fort

6.5.2.4 Chauves-souris (chiroptères) Principalement en raison de la localisation de E2, et secondairement de E1, à proximité de lisières boisées et de corridors de déplacement, le niveau d'impact brut sera globalement fort pour la plupart des espèces, les pales survolant les lisières boisées. L'activité en canopée est importante et concerne la plupart des espèces. Les trois types d'effets (effarouchement, effet barrière et collision) sont donc concernés.

7.2.6.5 Impacts résiduels en phase d'exploitation  
page 372 :

La faune terrestre ne subit pas d'effets significatifs, l'entretien du parc ne nécessitant qu'un faible nombre annuel de visites. Les plateformes et les voies d'accès sont en outre peu propices (cf. Mesure E10 et Mesure E11).

En phase exploitation, le niveau d'impact résiduel est jugé acceptable pour les habitats, la flore et la faune terrestre. Des mesures fortes de bridage permettent de réduire sensiblement les impacts sur la faune volante. L'ajout de dispositifs anti-collision pour l'avifaune diurne et les les chiroptères permet d'envisager un niveau d'impact résiduel négligeable ou faible pour l'avifaune, notamment pour les rapaces, et les chiroptères de haut vol.

7.2.6.6 Conclusions de l'étude d'incidence Natura 2000

- perte de territoire, pour les espèces sujettes au phénomène d'effarouchement (présence du parc éolien ou fréquentation humaine) ;

- « effet barrière », notamment pour les espèces migratrices ou en rassemblement postnuptial ainsi que les oiseaux sédentaires, nicheurs ou hivernants réalisant des vols locaux
- collision.

## **(Renvoi 4) : Aspect financier**

*Pièce\_02\_Note presentation.pdf*

Page 4



Vu le 6/12/2021 :sur internet

<https://www.helloasso.com/associations/vivons-montagne/collectes/montcel-durable-le-premier-parc-eolien-citoyen-en-auvergne-rhone-alpes>  
terminé 6600 € sur objectif 18000€ : 40 donateurs

*Pièce\_08\_Capacités techniques et financières*

Page 3 : ECCO réunit des acteurs publics, associatifs, coopératifs ainsi que des particuliers, dont des membres fondateurs émanent de Montcel Durable.

Page 4 : A partir de 2017, l'association Montcel Durable avait lancé une 1ère phase de mobilisation citoyenne en s'adressant aux sympathisants du projet et aux habitants du territoire permettant une première prise de participation des habitants dans ECCO pour financer le développement du projet. Actuellement 54 personnes physiques sont sociétaires d'ECCO

Page 6 : Le tarif d'achat correspond au prix moyen pondéré retenu par la CRE (Commission de régulation de l'énergie) lors la 8ème période de l'appel d'offre PPE2. Ce mécanisme de soutien permet de garantir pendant 20 ans un niveau de rémunération de 87,9€/MWh via un mécanisme de complément de rémunération.

<https://www.kelwatt.fr/prix/electricite-spot-cours-marche-gros>

« Aujourd'hui 28/06/2025, le cours du [prix du MWh d'électricité en France](#) sur le marché Spot est de 45,37 €/MWh. En revanche, le prix Spot de demain sera de 57,85 €/MWh. Il y a un mois, le prix de l'électricité Spot était de 42,03 €/MWh au 28/05/2025 alors qu'un an auparavant, il s'élevait à 68,39 €/MWh au 28/06/2024. »

*Pièce\_04\_Étude Impact Environnement*

Page 527 et 528

rémunération des fonds participatif 5 % de prévu